



DAKLOOS vzw

SANS LOGIS ASBL

Rue Saint-Laurent, 172 - 4000 Liège

Tél. : 04 221 30 27

OBDACHLOS vog

e-mail / e-post : secretariat@sans-logis.be - dakloos@sans-logis.be - obdachlos@sans-logis.be
a.s.b.l. fondée en 1955 - Tehuis gesticht in 1955 - Haus gegründet in 1955
compte / rekening / Konto BE03 2400 6170 0084

Julie, vers une réinsertion avec sa différence

Un samedi matin de printemps, la maison d'accueil est encore endormie. La veilleuse de nuit a terminé son service et a fait le relais à une éducatrice qui reprend la permanence et la gestion de la collectivité.

Une jeune femme sonne à la porte, encombrée de 2 valises de voyage, elle est essoufflée et fatiguée, mais soulagée d'avoir trouvé « la maison » qu'un ami lui avait indiquée, dira-t-elle. Elle n'a pas dormi cette nuit, dans l'angoisse de devoir dormir en rue, ou à l'abri de nuit dans les prochains jours.

Julie expliquera qu'elle vivait depuis plus d'un an chez un ami. Mais le modeste studio, de très petits moyens financiers et la peur que le propriétaire lui signifie un renom, ont contraint son ami à devoir mettre fin à la cohabitation. Son ami lui a suggéré de se présenter à la maison d'accueil car sa maman y avait été hébergée durant la période de la crise Covid.

Julie a 19 ans, est originaire d'un village dans les Ardennes. Il y a un an, elle a quitté sa région rurale pour rejoindre un petit-ami à Liège. Mais après quelques semaines de cohabitation, le couple se sépare, Julie est alors recueillie chez un ami. Cette solution provisoire de quelques jours, s'est alors transformée en cohabitation de plusieurs mois.

Dès les premiers jours à la Maison d'Accueil, les éducatrices constatent que Julie rencontre des difficultés de compréhension de certaines



consignes simples et aussi, qu'elle ne sait ni lire, ni écrire. Toutefois, Julie ne vit pas son analphabetisme comme un frein ou comme un handicap. Elle a su développer d'autres compétences pour se débrouiller. Comme par exemple, grâce à son smartphone, elle sait communiquer sans devoir écrire. Passionnée des trains et des bus, elle sait se déplacer en transports en commun. Elle mémorise des points de repère et des trajets. Aussi, Julie n'éprouve pas de honte à demander de l'aide et expliquer ses difficultés. Ce qui suscite souvent la sympathie de ses interlocuteurs qui n'hésitent pas à lui porter secours.

Julie a eu une scolarité chaotique, dans l'enseignement spécialisé et a grandi dans un environnement familial empreint de négligences infantiles et de maltraitances. De ce fait, Julie s'est développée avec des carences affectives et cognitives importantes. A l'âge de 10 ans, son papa est décédé, laissant un vide immense à la jeune enfant.

Un gros travail administratif est entrepris. Ayant été radiée, il faut la réinscrire aux registres de la population et la domicilier à la Maison d'Accueil. Ensuite, il faut l'aider à retrouver des ressources financières, et à se réinscrire comme deman-

deuse d'emploi. Une remise en ordre est également nécessaire pour ouvrir un nouveau droit à la mutuelle.

C'est une grande première pour Julie de disposer d'un revenu, apprendre à établir un budget et payer des factures. Rapidement, il est apparu que la jeune femme faisait de nombreux achats compulsifs et offrait des cadeaux sans compter.

Plusieurs questions et inquiétudes de l'équipe sont alors apparues :

Qu'en sera-t-il lorsque Julie aura son appartement ? Comment fera-t-elle pour s'assurer que son loyer et les factures soient payés ? Sera-t-elle capable de dire « non » lorsqu'une connaissance ou un ami voudra lui emprunter de l'argent ? Nous savions que la famille de Julie ne pouvait assurer ce rôle de garant et de protection.

L'idée de mettre en place un administrateur de biens devenait une évidence pour les travailleurs sociaux. Julie a tout de « l'oiseau pour le chat »...

En parallèle, un important travail éducatif sera déployé, pour acquérir de nouveaux apprentissages sur l'hygiène, apprendre à entretenir sa





chambre, faire des lessives, à prendre soin de soi... Lorsque la situation financière et administrative de Julie fut stabilisée, la question d'une formation ou d'un emploi s'est posée.

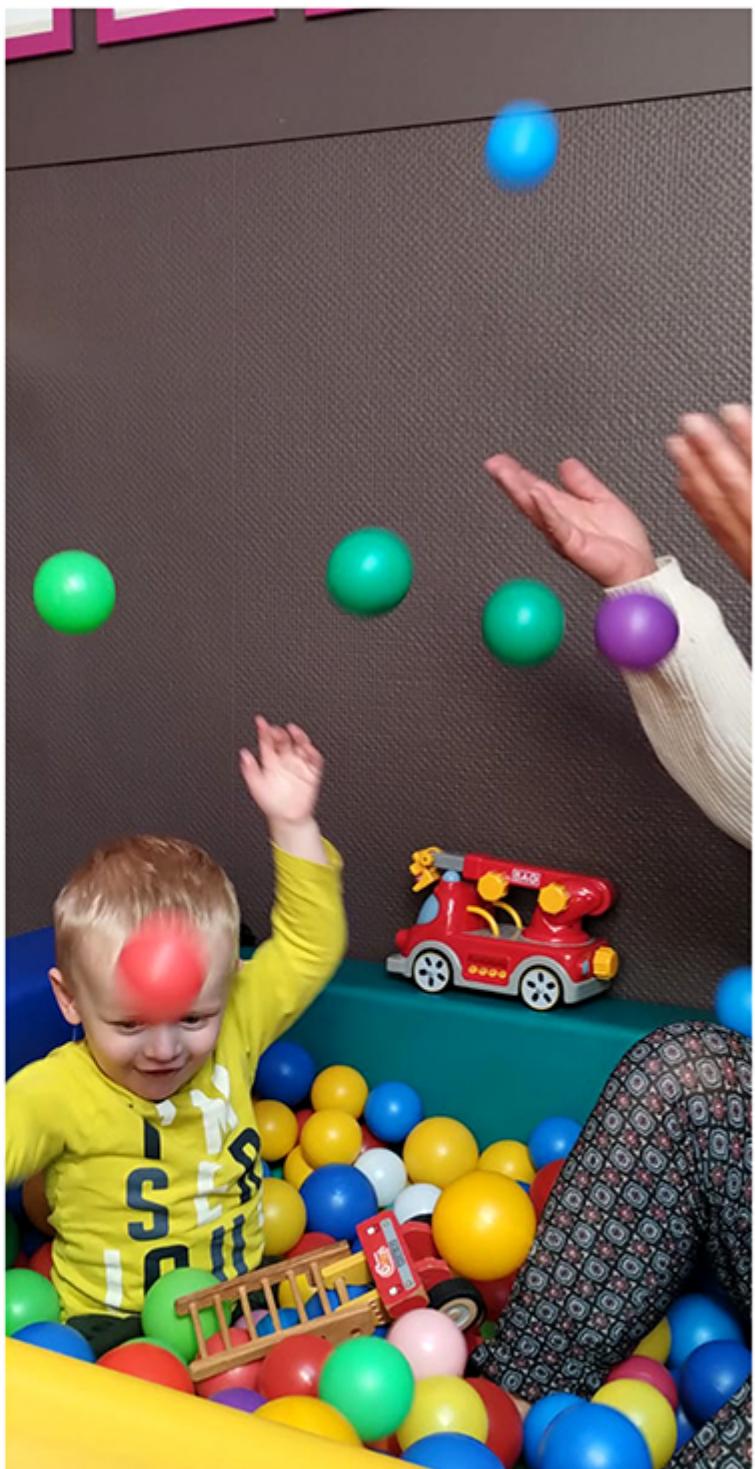
Compte tenu de ses déficiences intellectuelles, nous nous sommes orientés vers un centre de formation pour personnes en situation de handicap. Comme à son habitude, Julie a su fédérer et transmettre son enthousiasme au centre de formation. Et après, un stage de 2 semaines, elle a été engagée dans une entreprise de travail adapté.

Après 8 mois d'hébergement, vient alors la question de la recherche de logement. Julie n'avait jamais vécu seule dans un appartement. Malgré tout le travail accompli, la jeune femme nous disait avoir encore besoin d'un soutien, qu'elle craignait la solitude.

Nous avons donc introduit une demande auprès d'un service d'accompagnement en logement pour personnes en situation de handicap. Bien que les listes d'attentes soient souvent saturées pour ce type de services, Julie a pu intégrer un logement supervisé à Liège. Par l'intervention hebdomadaire d'éducateurs, ce service aide les personnes à se construire et à réaliser un projet de vie en tenant compte de leur déficience, leur rythme d'évolution, et leur personnalité.

Cela fait plusieurs mois que Julie est installée dans son studio et elle continue à nous rendre visite et à nous communiquer sa bonne humeur et son enthousiasme !

L.G.



Fêter Noël à la maison d'accueil...

Noël, une période traditionnellement synonyme de joie et de retrouvailles familiales, peut se transformer en une source de tristesse et de solitude pour de nombreuses femmes qui résident dans nos murs. Alors les travailleurs sociaux redoublent d'efforts et d'imagination pour faire vivre la magie des fêtes. Le jour de réveillon, dès le matin, toutes participent à la décoration de la maison et à la préparation du repas festif.

Et enfin, en soirée, le Père Noël fait son apparition sous les cris de joie et l'émerveillement des enfants. Après la distribution des cadeaux, et le repas terminé, c'est place à la musique et la piste de danse où petits et grandes nous démontrent leurs talents de danseurs. C'est un véritable moment de partage ; la maison d'accueil n'est plus seulement une maison de murs, mais surtout de liens qui unissent celles qui y trouvent refuge.

Vous pouvez nous aider !

Notre maison d'accueil ne reçoit aucun subside pour acheter des cadeaux à ceux avec qui nous partagerons dans quelques semaines la fête de Noël. Par vos dons, vous pouvez nous aider à offrir un cadeau à chaque femme et à chaque enfant que nous hébergeons et participer à créer une parenthèse heureuse dans les trajectoires difficiles que sont les leurs.

D'avance, merci.



- ◆ Le fisc vous invite à la générosité ! Suite à l'arrêté royal du 21 février 2011 (Moniteur belge du 25 février 2011), le montant minimum pour recevoir une attestation fiscale est désormais de 40 € par année civile. Donc, si vous donnez 40 € ou plus (en un ou plusieurs versements au cours d'une même année), l'asbl vous enverra, en temps voulu, une attestation que vous pourrez joindre à votre déclaration fiscale. Vous bénéficieriez alors d'une réduction d'impôts pouvant aller jusqu'à 45 % du montant versé.
- ◆ Merci de bien vouloir recopier les données préimprimées dans la ligne de communication du virement ci-joint lors de l'envoi d'un don par voie électronique.
- ◆ A l'occasion d'un mariage, d'un anniversaire ou de funérailles, certaines familles invitent les participants à effectuer un versement sur notre compte bancaire. Dès à présent, soyez assurés de notre chaleureuse gratitude !
- ◆ De fidèles bienfaiteurs, soucieux de continuer leur soutien après leur mort, prévoient dans leur testament un legs en faveur de notre institution. Nous remercions d'avance ceux qui voudront les imiter, sans léser les intérêts légitimes des membres de leur famille.
- ◆ Nous tenons à remercier du fond du cœur les personnes qui nous transmettent des dons généreux, de manière anonyme, au profit de notre association. Qu'elles trouvent ici le témoignage de notre reconnaissance !
- ◆ En raison de la hausse constante des tarifs postaux et des frais toujours plus élevés qu'entraîne la recherche des nouveaux domiciles, nous prions instamment nos donateurs de bien vouloir nous communiquer, le cas échéant, tout changement d'adresse.

Si vous êtes sensible à la souffrance des personnes sans-abri, vous pouvez nous aider en effectuant un virement au nom des SANS LOGIS à Liège sur le compte n° BE03 2400 6170 0084, BIC GEBABEBB (ou BE49 0000 0522 5771, BIC BPOTBEB1).

De tout coeur, MERCI !